

COMMERCE/INFORMATIQUE : Keeep propose du matériel informatique de seconde main aux entreprises

L'entreprise de reconditionnement d'appareils numériques [KEEEP](http://www.keeeper.eu) (siège à Roubaix) se spécialise dans la vente de matériel de seconde main à destination des entreprises. La société a été lancée peu après l'officialisation du décret de la loi AGECE (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) du 9 mars 2021 déclarant que « les acheteurs de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements doivent désormais acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation, ou comportant des matières recyclées, dans des proportions fixées entre 20 et 100 % ». Comme les entreprises ne sont pas encore très portées sur le matériel reconditionné, contrairement aux particuliers, la start-up souhaite affiner sa stratégie de communication envers les clients potentiels. La pénurie des composants électroniques actuelle pourrait également jouer en la faveur de la société nordiste. www.keeeper.eu